

Ville de Landivisiau - Séance du 3 juillet 2020 - n° 2020/205

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**Vu** l'article 1650 du Code Général des Impôts qui précise que, dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),

**Vu** l'article L. 2221-23 du C.G.C.T.,

**Considérant** que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté à huit,

**Considérant** que les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

**Considérant** que ces commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal,

**Considérant** que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

**Considérant** que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DRESSE** une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants :

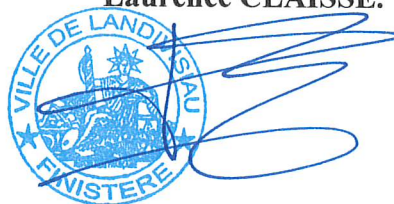
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Madame LE BRIS Françoise	Monsieur LE GOFF Jean-Jacques
Madame QUEOURON Marie Christine	Monsieur COAT Hubert
Monsieur DERRIEN Roger	Monsieur CAM Antoine
Madame BOSSARD Marie-Noëlle	Madame MIOSSEC Françoise
Monsieur JOUANNIGOT Gérard	Madame GUILLOU Yvette
Monsieur LAURANS Dominique	Madame KERDILES Géraldine
Madame TIGREAT Geneviève	Monsieur BLEAS Michel
Monsieur PRIGENT Olivier	Monsieur QUENTRIC Gilbert
Monsieur PRIGENT Gilbert	Madame TREVIEN Claudie
Madame MINGAM Geneviève	Madame LE GALL Jeannine
Madame LECUYER Geneviève	Monsieur PAUGAM Jacques
Monsieur GOAER Jean-Pierre	Monsieur MARQ Alexandre
Madame LEMOINE Annie	Monsieur LAURENT Thierry
Monsieur KERDILES Jean	Madame BLEAS Anne-Marie
Monsieur ABAZIOU Armand	Madame KERLANN Germaine
Monsieur QUERE Yves	Monsieur PORHEL Bernard

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	22
POUR	22
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2020

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le..... 06. JUIL. 2020

Et de la publication, le... 06 JUIL. 2020

Fait à Landivisiau, le..... 06 JUIL. 2020

Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL